

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/12/2011

Date de la convocation:

18/11/2011

Date d'affichage:

21/11/2011

L' an 2011 et le 5 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 56

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, HOCH Georges, LIEHN Gilbert MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 086.2011

Vote : A la majorité

Pour : 46

Contre : 1

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

086.2011 : Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn : approbation du contrat de développement et d'aménagement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la démarche d'actualisation du plan de développement agenda 21 menée par la communauté de communes,

Considérant la démarche « des hommes et des territoires » menée par le Conseil général du Bas-Rhin en vue de l'élaboration du contrat de développement et d'aménagement du territoire,

Vu la délibération n° 121/2008 du conseil communautaire du 3 novembre 2008 : Plan de développement territorial : projet d'actualisation du plan de développement territorial durable (agenda 21),

Vu la délibération n° 122/2008 du conseil communautaire du 3 novembre 2008 : Contrat de territoire : candidature à la contractualisation « Hommes et Territoires » avec le conseil général du Bas-Rhin,

Envoyé en préfecture le 13/12/2011
Reçu en préfecture le 13/12/2011
Affiché le 13/12/2011

Vu la délibération n° 068/2009 du conseil communautaire du 6 juillet 2009 :Charte de développement : actualisation du plan de développement durable – agenda 21,

Vu la délibération n° 070/2009 du conseil communautaire du 06 juillet 2009 : Enfance jeunesse : diagnostic partagé : validation de la démarche,

Vu la délibération n° 076/2009 du conseil communautaire du 12 octobre 2009 : Charte de développement : validation des enjeux de développement durable du territoire 2010-2020,

Vu la réunion de présentation de synthèse de la démarche de diagnostic jeunesse du 7 juin 2010 en vue de la signature d'un Contrat Territorial Jeunesse,

Vu la réunion de présentation aux maires et EPCI concernés des enjeux partagés de développement du 28 juin 2010,

Vu la délibération n° 072/2010 du conseil communautaire du 19 juillet 2010 : Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn-CG67 : Validation des enjeux partagés de développement,

Vu la délibération n° 073/2010 du conseil communautaire du 19 juillet 2010 : Politique enfance jeunesse : validation des orientations du diagnostic partagé jeunesse,

Vu le contrat enfance en cours avec la CAF,

Considérant le projet de contrat de développement et d'aménagement du territoire, élaboré à partir d'enjeux partagés, acte fédérateur ayant vocation à regrouper dans un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil général au bloc communal pour la période 2011-2016,

Considérant la réunion plénière du Conseil général du 24 octobre 2011 approuvant les termes du contrat proposé et sollicitant l'autorisation des communes et EPCI de signer ce document,

Vu l'avis du bureau du 14.11.2011,

Entendu l'exposé du président M J-M HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 3 abstentions, décide :

- D'approuver le contrat de territoire Sauer-Pechelbronn conclu pour la période 2011-2016,**
- D'autoriser le président à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire Sauer-Pechelbronn.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/12/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

